

France Ports Accueil

EDITO

Ce numéro de France Ports Accueil continue la présentation des structures d'accueil de notre Fédération. Celle des ports du Nord et de Normandie a déjà occupé un large espace du FPA n°75. Quant à la suite (Atlantique, Méditerranée et la Réunion) elle continuera dans les numéros suivants de façon à laisser de la place à l'actualité. Mais in fine tous les foyers seront évoqués car face aux nombreuses difficultés que nous rencontrons pour assurer ce qu'un Directeur de l'ENIM a appelé « mission de service public », il nous apparaît nécessaire, tant pour notre autorité de tutelle que pour le nouveau Conseil Supérieur des Gens de Mer, de montrer le tableau de nos foyers et nos actions pour assurer l'humanisation des escales par un accueil performant du marin qui ne sera pas sans incidence sur la sécurité.

En effet, une note de synthèse de l'ISEMAR* indique qu' alors qu'erreur humaine et fatigue sont régulièrement citées dans les accidents de mer, la question des conditions d'exercice du métier commence à être soulevée. On lit dans cette note : « *les conditions de travail exigeantes en terme de compétences, fatigantes, stressantes, ne sont plus compensées par l'escale dont les conditions se dégradent : impératifs commerciaux imposant la réduction du temps d'escale, terminaux de plus en plus éloignés des villes, manque de structure d'accueil* » .

Un ami, pilote, dit : « *Un marin heureux n'est pas dangereux* » c'est-à-dire qu'ayant pu communiquer avec les siens , ayant pu quitter pendant quelques instants le stress du bord, comme nous le proposons dans nos foyers, ce marin a l'esprit tranquille et peut se consacrer entièrement à sa tâche, sans être distrait par d'autres préoccupations. Et cela est bon pour la sécurité. Angel Llorente.

- Note de synthèse 144 Anne Galais Bouchet Institut Supérieur d'Economie Maritime Nantes-St Nazaire.

Sommaire

Une ouverture : lettre du Président de la République	Page	2
Séance d'installation du Conseil Supérieur des Gens de Mer		2
L'Observatoire des Droits des marins : journées d'étude		2
International : la Pologne ratifie la Convention Maritime 2006		2
Nouvelles de Sète		3
Présentation des foyers :		4/8

Il y a dix ans : Comme aujourd'hui, la France venait d'élire un nouveau Président de la République. Un nouveau gouvernement se mettait en place et Gérard Pelen alertait aussitôt le nouveau Secrétaire d'Etat à la mer sur l'urgence pour la France de ratifier la Convention 163 alors que démarrait le processus d'élaboration de la Convention du Travail Maritime. Dix ans après, notre Président saisira le nouveau ministre de la mer d'un autre projet urgent pour pérenniser le fonctionnement de nos associations et par là un accueil performant des marins. La nouvelle politique du Welfare Trust d'ITF était précisée

par David Cockroft dans une lettre du 29 mai et par Timo Lappalainen dans une réunion à Rouen. La disparition du P Michel Maes attristait tous ses amis. Calais étrennait sa borne internet. Le Havre avec l'aide de l'AGISM recrutait un assistant supplémentaire. Lorient attend la mise en place de ses nouveaux locaux Sète faisait t face à de nouveaux marins en difficulté de l'Anemos. Marseille, grâce au Conseil de bien-être, se voyait remettre un certificat du port officialisant sa mission. C'est la vie de nos foyers que France Ports Accueil fait connaître tous les deux mois et ce depuis quatorze ans ! **A.C.**

Une ouverture : La Fédération a, après le premier tour de l'élection présidentielle, interrogé par lettre* les deux candidats sur l'institution, via le Code des Ports Maritimes, d'une « redevance bien-être » obligatoire, dont le taux serait fixé par chaque port après avis de la commission portuaire de bien-être. Une seule réponse nous est parvenue. Celle de François Hollande, dont voici le texte :

Paris le 4 mai 2012

« Monsieur le Président,

C'est avec attention et intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier par lequel vous avez souhaité m'interroger sur la question du bien-être des gens de mer dans les ports et je vous en remercie.

Je tiens à vous assurer par la présente de toute l'importance que j'accorde à cette problématique. Le bien être des marins en escale est en effet une nécessité et un gage de l'attractivité de nos ports et du métier de marin lui-même dont dépend le devenir maritime de la France. Aussi il convient de se donner les moyens nécessaires afin de garantir des conditions d'accueil optimales dans chacun de nos ports.

Aussi, si je deviens le prochain président de la République, je demanderai au Ministre de la Mer, que je souhaite mettre en place, d'examiner avec attention cette question, en lien avec le Conseil Supérieur des gens de mer et à partir d'un inventaire des différentes pra-

tiques actuelles de financement pratiquées dans les ports français.

Dans cette attente et espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations. Signé : François Hollande. «

Au-delà de l'intérêt d'une réponse signée du candidat lui-même, on peut noter plusieurs points positifs :

- la reconnaissance de la nécessité du bien-être des marins, gage de l'attractivité des ports français
- l'obligation de donner les moyens nécessaires pour des conditions optimales de l'accueil des marins
- l'engagement que le futur ministre de la mer, en lien avec le Conseil Supérieur des Gens de Mer, examinera notre demande à partir de l'inventaire des pratiques actuelles de financement

Il nous faut maintenant demander au nouveau Président du Conseil Supérieur de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil notre proposition, en même temps que nous saisirons le nouveau ministre de la mer. En faisant bien sûr état de cette ouverture faite par le nouveau Président de la République.

Alain C.

* Lettre adressée aux deux candidats par notre Fédération

« Monsieur le candidat à la Présidence de la République.

La Fédération des associations d'accueil de marins réunit 21 associations implantées dans les ports français pour accueillir les marins en escale dans ces ports et répondre ainsi à l'obligation souscrite par la France en ratifiant la Convention 163 de l'Organisation Internationale du travail sur le bien être des gens de mer dans les ports.

Les commissions portuaires de bien-être, chargées, en application de cette ratification de veiller à l'adéquation des moyens et services de bien-être aux marins et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un apport régulier et suffisant, ont toutes été saisies des difficultés rencontrées par nos associations de bénévoles pour assurer au plan financier leur fonctionnement.

La crise actuelle entraîne en effet une baisse du pouvoir d'achat des marins fréquentant nos

foyers et a rendu plus aléatoire le versement de subventions par les collectivités locales.

C'est pourquoi depuis plusieurs mois nous demandons, dans l'esprit tripartite des conventions maritimes de l'O.I.T., qu'outre l'Etat et les collectivités locales d'une part,, et les marins d'autre part, les armateurs des navires en escale dont nous accueillons les équipages, apportent leur concours financier de manière obligatoire, le régime de la « contribution volontaire » n'ayant pas donné de résultats satisfaisants et équitables.

Cette participation obligatoire – qui existe dans la plupart des ports européens – d'un taux modeste (elle ne dépasserait pas le millième du montant des frais d'escale) pourrait être obtenue en mettant en place dans le cadre des droits de port prévus par le Code des Ports maritimes, une « redevance bien-être » dont

le taux serait fixé par chaque port après avis de la commission portuaire de bien-être. Après une première demande à la Ministre de l'Écologie et des Transports, nous avons saisi par lettre du 7 mars 2012, le Premier Ministre qui ne nous a pas répondu. Je précise que la carence de l'Etat en la matière a conduit la Région Bretagne, autorité portuaire de St Malo, Brest et Lorient, à mettre par convention à la charge des consignataires une contribution de 50€ par escale.

Notre lettre a donc pour but de vous demander si le prochain gouvernement adoptera cette modification mineure du Code des Ports pour permettre d'assurer dans les ports français un accueil performant des marins qui fait partie de l'image de ces ports. Veuillez croire, Monsieur le candidat, à l'expression de mes sentiments respectueux
A.Llorente

Séance d'installation du Conseil supérieur des gens de mer

Nous recevons le 15 courant l'annonce qu'elle se tiendra le vendredi 1^{er} juin à partir de 9h30 dans la salle 34M29 de la Grande Arche de la Défense. Les documents vont suivre.

L'observatoire des droits des marins

Les journées d'études 2012 auront lieu les jeudi 21 et vendredi 22 juin à Nantes. Elles porteront sur : L'évolution des contrôles techniques et sociaux à bord des navires français et étrangers :

- point sur les contrôles techniques des navires français et étrangers,
- compétences des inspecteurs du travail et coopération en matière de contrôle techniques et sociaux des navires français et étrangers,
- les sociétés de classification et la certification sociale issue de la CTM 2006,
- la certification des navires français en application de la CTM 2006 de l'OIT,
- les contrôles techniques et sociaux à bord des navires,
- la ratification par la France de la CTM 2006 et sa mise en œuvre,
- alerte de l'AFCAN sur les conditions de travail des capitaines de navire, de la démission au suicide,
- résultats d'une étude sur l'analyse statistique de l'emploi.

Les accidents du travail maritime :

- résultats d'une étude sociologique sur les At. et MP dans les secteurs Pêche et Cultures marines en Bretagne,
- résultats quantitatifs,
- résultats qualitatifs intermédiaires,
- analyse des résultats des questionnaires des circonstances des accidents du travail maritime,
- retours d'expériences sur la gestion des AT et MP,
- la Caisse Maritime d'Allocations familiales,
- les procédures, déclaration d'inaptitude à la navigation, reclassement, ou licenciement,
- faute inexcusable de l'employeur, responsabilités, indemnisation.

Contact : Véronique Aubert v.aubert@obs-droits-marins.fr Tél : 02 40 48 39 59

International

LA POLOGNE RATIFIE LA CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME, 2006 (MLC, 2006). Le 03 mai 2012, la Pologne a ratifié la Convention du Travail Maritime MLC, 2006, devenant ainsi le 26ème Etat membre de l'Organisation Internationale du Travail et le septième Etat membre de l'Union Européenne à avoir ratifié cette convention. Le pays compte une flotte de plus de 180 navires et fournit une main-d'œuvre de 22.000 marins à l'industrie maritime mondiale. Par ailleurs, la Pologne est classée au sixième rang mondial pour ce qui

concerne la construction navale de navires de charge. Son représentant permanent auprès de l'ONU a déclaré « La ratification de la MLC, 2006 est le résultat d'efforts conjoints du gouvernement polonais et des partenaires sociaux. Ce processus a également été l'occasion d'examiner et d'améliorer notre législation et notre pratique dans le secteur maritime. En tant que l'un des principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre maritime en Europe, la Pologne attache une grande attention à l'existence de conditions de travail

décentes pour les gens de mer et à la concurrence loyale pour les armateurs, qui sont promues par la MLC, 2006, et nous espérons que cette convention entrera en vigueur prochainement. ». Quatre autres pays :

Antigua-et-Barbuda, 11 août 2011
Australie 21 déc 2011
Bahamas 11 fév. 2008
Bénin 13 juin 2011
Bosnie-Herzégovine 18 janv. 2010
Bulgarie 12 avr. 2010
Canada 15 juin 2010
Croatie 12 févr. 2010
Danemark 23 juin 2011
Espagne 04 févr. 2010
Iles Marshall 25 sept. 2007
Tuvalu 16 févr. 2012

Pays pour lesquels l'instrument de ratification est reçu mais l'enregistrement est en attente d'information concernant la Norme A4.5 §10 .Gabon, Lettonie, Saint-Kitts-et-Nevis, Togo.
Togo 14 mars 2012

devraient ratifier la convention MLC, 2006 avant la fin de l'année 2012, ce qui permettrait son entrée en vigueur en 2013. La France en sera-t-elle ? Les autres pays ayant déjà signé sont

Kiribati 24 oct. 2011
Libéria 07 juin 2006
Luxembourg 20 sept. 2011
Norvège 10 févr. 2009
Panama 06 févr. 2009
Pays-Bas 13 déc. 2011
Saint-Vincent-et 09 nov. 2010
-les Grenadines
Singapour 15 juin 2011
Suisse 21 févr. 2011

Des nouvelles de Sète.

Sète est à nouveau plongé dans les problématiques de marins en difficulté. Depuis le 6 janvier, deux ferries de la Comarit-Comanav ferry (le Biladi et le Marrakech, sous pavillon marocain) sont arrêtés à Sète, sous le coup de saisies conservatoires. Le Bni nsar, qui était en arrêt technique a lui aussi été ensuite saisi (pavillon Panama). Ce sont près de 220 marins qui sont coincés à Sète. Au départ, l'armement se voulait optimiste. Mais assez rapidement, comme un jeu de dominos, pratiquement tous les navires de la compagnie privée marocaine ont ensuite été saisis dans les ports d'Algésiras, en Espagne, et de Nador au Maroc. Et les dettes de l'armement sont aussi apparues. D'après les médias marocains, le montant total pourrait dépasser les 200 millions d'euros. Des nouvelles qui ont pas mal miné le moral des équipages bloqués à Sète. Alors que le froid sévissait le sud en février, le carburant a commencé à être rationné, voire à

manquer sur le Marrakech. Exceptionnellement, pendant près de 10 jours d'affilé (week-end compris), le Club a largement rallongé ses horaires d'ouverture pour accueillir les marins frigorifiés. Chauffage à fond, distribution de thé chaud et surtout de vêtements chauds (que d'autres associations de solidarité de la ville nous avaient fait passer). Les marins ne sont plus payés depuis fin 2011, et les cotisations sociales n'ont pas été payés par l'armement depuis près de 3 ans : beaucoup de soucis avec les familles. Nous avons ouvert depuis février une ligne gratuite pour appeler au Maroc. Elle tourne à plein. Difficile au bout de ces 4 mois de voir comment le dossier va se régler. Les lignes Sète/Tanger, Sète/Nador ont été attribués pour un an à la compagnie italienne GNV. Que vont devenir les marins ? ITF parle de rapatriement au frais de l'état français. L'équipe de Sète

Réactions au Maroc : La triste situation dans laquelle se trouvent depuis la fin 2011 plus de 200 marins marocains a entraîné, le 11 mai, des mouvements de grève des dockers dans

plusieurs ports marocains pour montrer leur solidarité avec les équipages et faire appel aux autorités.

Présentation des ports (à suivre)

BREST Jours et heures d'ouverture : tous les jours sauf dimanches et fériés de 18h30 à 22h00.

Nombre de marins accueillis : 3512 soit 30% de plus qu'en 2010. Nombre de navires visités : 155 soit idem qu'en 2010 .Nombre de kms parcourus : 4500. 1 salarié à mi-temps ,emploi aidé par la région Bretagne pas d'investissement ou équipement nouveau .

BUDGET 2011 : 20246€ dont ventes 30% ,collectivités 52% 5 (Brest Métropole, ville de Brest , Région)autres subventions 7% (dont AGISM et Société des œuvres de mer), sans tenir compte de 2000€ perçus le 03 01 2011 au titre de 2010, le budget est déficitaire de 935€. La contribution armateurs est

LORIENT Marin'accueil Lorient est née en 1988. Nous ouvrons du lundi au vendredi de 10 à 12 h et de 18 à 22 h, des visites à bord sont effectuées pour les navires qui arrivent en dehors de ces heures par Emmanuelle. Ouverture en continu pour les équipages des paquebots. Nous avons 1 poste de directrice / permanente en CDIi 28 h semaine (Emmanuelle) ainsi que 15 bénévoles actifs qui viennent 1 soir par semaine. Nous avons accueilli 3500 marins et visité chaque bateau : 240 / an en moyenne. Les services proposés sont: change, téléphone (2 cabines), ventes de télécartes, sim & top up, mini boutique (la ville n'est qu'à 10 mn à pied), connexion wifi (routeur avec tickets), 2 PC à leur disposition (partenariat avec Défis), location de vélos(achetés avec 1 prix des trophées de la vie locale du Crédit Agricole), don de vêtements (partenariat avec la Croix Rouge, le Secours Catholique & Solidarité Lorient),dons de livres en langues étrangères(partenariat avec Bookhémisphères), jeux société, billard, babyfoot dons de plantes & boutures(ils en raffolent),mise à disposition de terrains de sport(foot + basket),dons de places pour assister aux matches de foot et basket(partenariat avec le FCL et CEP), dons de cartes pour des réductions en boutiques(- 20 % sur le parfum , - 5 % chaussures, montres...). L'été nous les conduisons à la plage, au festival Inter Celtique, nous fêtons la journée du marin, le beaujolais nouveau, la chandeleur, les anniversaires, les naissances...Nous disposons d'un Citroën

inexistante. Une redevance de 50€ par navire permettrait d'avoir un salarié à plein- temps et donc d'élargir les plages horaires et réaliser plus de visites de navires.

La commission portuaire de BE nous permet de faire part de nos besoins avec une écoute attentive des représentants de la Région Bretagne qui nous appuie, sans succès pour l'instant, auprès des armateurs. .Nous allons présenter sur 2012 un dossier auprès des services fiscaux pour tenter d'obtenir la reconnaissance d'intérêt général ce qui permettrait de clarifier la fiscalité des dons, en particulier des entreprises, mais également des particuliers et de les stimuler par une action orientée vers les acteurs portuaires

berlingot (5 places) offert par ITF 70% + Région Bretagne 20%+ Conseil Général du Morbihan 10%. Ce véhicule sert aux visites à bord, à conduire les marins au supermarché ou en ville, à effectuer les gros achats (vélos, packs d'eau...), aux courses du foyer, aux déplacements internes.

Budget de 60000€ environ incluant, depuis cette année seulement les amortissements immobilier + auto.

Subventions : 17600€ région Bretagne, 10000€ réserve parlementaire de notre députée, 7000€ communauté d'agglo, 5000€ Conseil général du Morbihan, 2069€ ville de Lorient, 2000€ Ministère Développement durable, 3000€ (4 ans) emploi associatif régional, 1000€ Société des Œuvres de Mer, 1000€ 1 er prix de l'initiative solidaire, 2000€ adhésions, 16000 CA. Aucune aide de l'Agism pour l'instant. Demande d'utilité générale refusée, nous passons en commission le 24/04/2012. La commission portuaire de bien être est en place depuis juin 2010. Il nous a fallu annualiser les heures d'Emmanuelle, embaucher un cabinet comptable et il nous faudra ouvrir les Week end. Une contribution volontaire par navire est en préparation, elle serait applicable au 2ème trimestre et ne dépasserait pas 35 € /bateau. Ce qui nous fera du bien si les armateurs volontaires sont nombreux (évalué à 7000 ou 8000 € / an) ce qui, bien sûr ne permet ni d'embaucher ni d'équilibrer le budget. Pas de problème de recrutement de bénévoles. Amicalement, Emmanuelle

LA PALLICE/ROCHELLE Lors de l'année écoulée nous avons accueilli 7937 marins (moins qu'en 2010), visité 1150 navires et parcouru 12900 kilomètres. En ce qui concerne l'organisation pratique de notre foyer, nous ouvrons tous les jours de 9h30 à 22h à l'exception du samedi où l'accueil est assuré à partir de 15h. Pour le dimanche, de 14h à 19h, en fonction des demandes et des personnes disponibles susceptibles d'assurer cette ouverture. Cette permanence quotidienne est assurée par trois salariés : deux en contrat à durée indéterminée de 35h hebdomadaires chacun (le deuxième depuis octobre), et un contrat aidé. Ce deuxième emploi à durée indéterminée a pu se concrétiser grâce à une subvention pérenne de 29000 € versée par le port qui souhaite assurer la qualité d'accueil des marins et témoigner ainsi de l'importance qu'il attache à notre rôle. Une convention doit être signée le mercredi 26 janvier entre Marin 'Escale et le Président du Directoire du grand port Atlantique. Le port en augmentant sa participation devient notre premier partenaire financier, en portant cette dernière à 32 % de notre budget... à noter que les locaux sont mis gracieusement à notre disposition. Toujours pour le fonctionnement, une quinzaine de bénévoles vient régulièrement épauler le travail des permanents, et sans eux nous aurions du mal à « tourner correctement ». Cette année un troisième bénévole s'est vu décorer du mérite maritime pour son action au sein de Marin 'Escale. Parmi les subventions

que nous recevons figurent la Ville de La Rochelle et le Conseil Général... pour le fonctionnement, pour l'investissement la Communauté d'Agglomération rochelaise (pour plus de 8000 euros en 2010), la région Poitou-Charentes et les Œuvres de Mer. Dans le cadre de notre organisation interne, lors d'une assemblée générale extraordinaire nous avons voté l'élargissement de notre conseil d'administration en accueillant trois nouveaux membres : le Grand Port Atlantique, ITF et l'Union Maritime (les agents maritimes). Cette décision nous permet d'associer ces institutions à la vie de notre association. Lors du dernier trimestre, nous avons sollicité nos parlementaires charentais pour qu'ils interviennent auprès des ministres NKM et Mariani. Nous demandons une médiation du Code des ports pour que les armateurs, en conformité avec les textes internationaux en vigueur, versent une taxe aux associations qui accueillent les marins. Nous avons obtenu des réponses - parfois bien timides, voire de refus - mais nous devons poursuivre nos efforts et notre pression auprès des politiques en cette période pré-électorale. Voilà notre situation actuelle, nous avons encore beaucoup de projets que nous allons mettre en œuvre en associant la Commission de Bien-être et toutes les institutions ou personnes susceptibles de nous aider dans notre démarche pour une meilleure qualité de l'accueil dans notre foyer.
Jean Munier

Bordeaux : Association « Escale Estuaire de la Gironde », Voici, ci-après, un résumé de la présentation de Bordeaux: "Escale Estuaire de la Gironde": La 1ère Commission de Bien Être en septembre 2011, a donné lieu à la création officielle de l'Association "Escale Estuaire de la Gironde" et à la nomination:- du Président: Guy Bardin, Retraité, ancien responsable de la communication au Grand Port de Bordeaux ? - du secrétaire: Jean Michel Degorce, curé détaché auprès de Mgr Jean-Pierre Ricard,- du Trésorier: Jean-Luc Flippe, Retraité, ancien directeur de la MJC et responsable de l'A.C.O. L'appui des Foyers comme Bayonne et La Rochelle, que nous remercions à nouveau, nous a été d'un grand secours pour les fondations de notre Association. La 2ème Commission de Bien Être vient d'avoir lieu le 20 janvier 2012 et le Grand Port de Bordeaux a proposé d'offrir, sur son site de Bassens, à la porte du terminal, un

logement remis aux normes pour servir de foyer aux marins de l'Association. Le représentant du Préfet souhaite une mise en route de ce foyer pour le mois de septembre prochain. L'une des difficultés reste la taille du port de Bordeaux dont les installations sont situées sur six sites et sur 100 kms d'estuaire. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de débiter avec le site de Bassens qui représente à lui seul 40 % du tonnage portuaire avec beaucoup de vrac dont les opérations peuvent prendre d'avantage de temps. Renforcé par une paire de bénévoles, les membres de l'Association doivent maintenant se pencher sur les besoins urgents - Se faire connaître (Plaquettes, démarchages, actionner le carnet d'adresses,...) - Trouver des fonds , - Trouver des bénévoles (avant d'envisager également un permanent), - Organiser l'aménagement du foyer (Système de communication, salle de vie,...), - Obtenir

un véhicule pour le transport des marins, -
Organiser la formation des 'visiteurs de navires
'A suivre., Amicalement, Pierre

Bayonne : « Escaladour » : - heures d'ouverture : tous les jours, sauf le Dimanche, de 18.00h à 22.00h. -- 3538 marins accueillis en 2011(40% des marins ayant fait escale) - peu de visites de navires 3 ou 4, problème de langue pour les bénévoles - - 1 permanent salarié.10 à 12 bénévoles.- 2 cabines téléphoniques avec accès par carte payante (7,50 Euros) + 1 cabine extérieure + 1 ligne à disposition soient 4 lignes téléphoniques au total - - 3 postes fixes internet + 6 autres connexions possibles soient 9 accès internet.

Ci joint bilan de l'année 2011. On peut constater qu' hormis la subvention du CG des Pyrénées Atlantiques, le foyer vit sur la contribution de 20 € par navire escalant à Bayonne. .Cette contribution vient de passer à 25 € après accord des parties à la dernière réunion de la commission du B.E. Nous cherchons un financement pérenne soit 25 € en plus par navire pour assurer une permanence de 12 à 14/15 h tous les jours. Les consignataires ne voulant pas augmenter leur participation.- à Bayonne

Sète : 1 Activité 2011 *Horaire du salarié :* 17/21h30 – Compte tenu des trajets en bus vers le port le foyer est ouvert de 18h15/30 à 22h15. *Nombre de marins accueillis :* entre 350 et 400 (difficulté de contact avec les équipages compte tenu de l'éloignement du local) + 2 équipages arrêtés (11 marins + 6 marins) qui ont assidument fréquenté le club pendant leur séjour forcé à Sète. Si on intègre la fréquentation de ces deux équipages on est plutôt entre 1000 et 1200 visites dans l'année. *Nombre de salariés :* un en CAE ? : *Bénévoles :* une petite dizaine mais plutôt à peine une poignée au quotidien (4/5p). *Investissements ou équipements nouveaux :* rénovation (peinture du local – 2 ordinateurs – quelques chaises (don de la DML de Sète). *Moyens de communication à la disposition des marins :* 3 téléphones, 4 ordinateurs avec wifi et webcams. *Événements particuliers :* 2 équipages abandonnés en 2011 : « Rio Tagus » 11 hommes, 3 nationalités(Ukraine, Egypte, Ghana) « Lena » : 6 hommes russophones (Estonie, Ukraine, Russie) – accompagnement moral et administratif par le club : fin mars 2011 – début octobre 2011 – prise en charge de solidarité mai 2011.NB après la faillite de la compagnie estonienne UMM 6 (6 équipages

Haffreingue33500 Libourne Tél: 09 50 51 19 47

la mise en place de la commission du B.E. n'a pas apporté pour le moment de résultats puisque la contribution des consignataires est ancienne et a été revalorisée en discutant directement avec les usagers du port (dont je faisais partie) - il faut remarquer dans notre action le rôle de " veille sociale" que peut jouer notre foyer: intervention sur les salaires d'un navire saisi (Westwind) et rapatriement d'un marin polonais pour raisons familiales graves que l'armateur refusait de payer.- le port de Bayonne se situe sur 2 départements : Landes et Pyrénées Atlantiques , 4 communes ,1 communauté d'agglomération.

Les comptes de l'année font apparaître un total de charges de 47816 € pour un total de recettes de 48373€ dont une subvention du Conseil Général de 3030€, des contributions volontaires (17660€) des dons (1476€) et des recettes commerciales (ventes marchandises 11048€, cartes de téléphones internationales 8451€ et internet 2897€).

en Europe) fin avril, les frais du navire ont été repris par la banque hypothécaire en juin. L'équipage a finalement quitté Sète début octobre avec 80% des arriérés des salaires Un marin (second capitaine) est resté pour garder le navire. Il est payé.

B Budget : (bilan financier du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 Montant global des recettes : 25 000€ - dont 420€ cotisations, 5300€ dons (don de l'Union Maritime en janvier 2011), *subventions :* Conseil Général de l'Hérault (financement du CAE 10 800€) Ville de Sète : prêt gracieux du local + subvention aux associations 6 100€. L'Etat, le Port, le Conseil Régional (propriétaire du port) n'ont rien donné. Pas de contributions armateurs. *Ventes :* 2 013€ (- 30% par rapport à l'année précédente. Très très peu de ventes de cartes, très peu de consommations des marins. *Ces recettes* permettent-elles de couvrir les dépenses : excédent 1 500€. NB vu la baisse des recettes réductions drastiques des investissements et système D général. *Une redevance bien-être obligatoire (de 40 à 50€ par navire) vous permettrait-elle d'assurer l'équilibre budgétaire ou de recruter du personnel supplémentaire ou d'améliorer la*

qualité et le nombre de services offerts ou ... ? Cela permettrait de recruter et d'élargir les horaires (par exemple l'ouverture entre 12 et 14h00) pour un meilleur service aux marins qui restent de moins en moins longtemps en escale dans le port de Sète (une journée à peine avec départ avant la nuit). Cela pourrait sans doute aussi nous permettre – si les montants étaient suffisants de payer les charges d'un local eau, électricité, etc...° et donc peut être de négocier autrement avec les interlocuteurs institutionnels.

C Questions : - *quels aspects positifs de la mise en place de votre commission portuaire de Bien Etre ?* Aucun. Très grande déception. *Avez-vous des problèmes de recrutement de bénévoles ?* Oui. *Rencontrez-vous des problèmes concernant la fiscalité des dons ?* Non. *Comment faites-vous face au développement d'internet et de la wifi ?* La wifi est disponible au club. On a posté une affichette indiquant 1 € la connexion mais le salarié étant peu enclin à demander cet

Port de Bouc : Etendue : 50 kms de Lavéra à Port st Louis du Rhône, ce qui nous oblige à parcourir de grandes distances pour amener les marins dans nos foyers. Nous avons 2 locaux ouverts tous les jours : à Port de Bouc de 18 à 22h30, au porte-conteneur de 16h30 à 21h00. Avec nos 3 minibus nous avons parcouru 140.000 km en 2011 et visité 700 bateaux. Grâce à une vingtaine de bénévoles actifs et 9 salariés, dont 3 à temps partiel, nous avons accueilli 18.000 marins durant l'année écoulée. Nous avons terminé l'année avec un déficit de ~10.000 Euros sur un budget prévisionnel de 450.000 Euros soit ~2%. En 2011 nous avons touché 20.300 Euros de contributions armateurs pour 25.000 budgétés, Début 2011 nous avons fait une simulation, que nous avons jointe à notre rapport pour la commission portuaire. Sur une base de 4.000 escales/an la contribution des armateurs avait été de 21.000 Euros. Si tous les armateurs avaient payé à hauteur de 18 Euros/escale par navire > 100m et 9 Euros/escale par navire < 100m, nous aurions touché 60.000 Euros. Si les contributions étaient obligatoires à 25 Euros/escale en

argent, nous n'avons récupéré en 2011 que 26€ Les marins rencontrent la ville bien avant d'arriver au club. S'ils viennent au club, il semblerait que ce soit pour éviter de payer dans locaux plus commerciaux (cafés, Mac Do, ...) et soient moins prêts à payer. Avoir la wifi+webcam nous permet de continuer à toucher les équipages dont l'essentiel de la demande et de l'activité au club est généralement de rester scotch derrière l'écran (+ le billard qui est encore apprécié). Autres questions : **quelle est la distance autorisée sur le territoire français pour le déplacement d'un marin ?* **A quoi sert la Commission Nationale de Bien Etre – quand s'est-elle réunie la dernière fois ? Ses propositions ? Son avenir dans le cadre du nouveau Conseil ?* **Redevance des armateurs : à quand une proposition de la FAAM avec critère nationaux, applicables quel que soit le port (redevance à l' »'escale, selon tonnages, etc...°*

moyenne, cela représenterait ~100.000 Euros. Cela nous permettrait d'augmenter notre effectif salarié de 2,5 ETP et donc d'assurer un meilleur accueil des marins, en particulier en élargissant nos plages d'ouverture. La situation est sensiblement identique aujourd'hui. Nous avons demandé à notre député M. VAXES d'intervenir par 2 fois, la première fois en amont de la réunion de mise en place de la CPBEGM pour accélérer sa création, et une deuxième fois pour l'institution d'une contribution obligatoire (sur le modèle de la lettre de la FAAM). Nous avons fêté le 25 IIème anniversaire de notre association les 30/09 et 01/10/2011. L'un de nos principaux projets est la rénovation des locaux de Port de Bouc, qui en ont un grand besoin : nettoyage, peinture, réaménagement, réfection des circuits électrique (sécurité) etc., mais nous avons besoin de trouver les financements. D'autre part avec l'extension de FOS XXL et 2XXL, il nous faudra peut-être déménager notre annexe du PC (sécurité des marins lors de leurs déplacements, accessibilité etc. François BASCOVE.

Nous continuerons cette présentation dans les prochains « France PORTS ACCUEIL »

